

**MUNICIPALITÉ****PREAVIS N°10/2020  
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES****BUDGET 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent budget a été établi en tenant compte d'un point d'impôt à 52 ct., selon l'arrêté d'imposition 2021 que vous avez voté le 29 octobre dernier.

On peut espérer, sans en avoir du reste la certitude, que les recettes fiscales telles qu'elles nous sont présentées par le Canton, tiennent compte de l'effet très probablement négatif du COVID-19 sur le montant des revenus des personnes physiques et morales. Il ressort de ces chiffres que la valeur de notre point d'impôt pour l'année 2021 serait réduite pour s'établir à CHF 197'000.-.

Il ressort également des calculs faits par votre Municipalité que sur l'ensemble des charges imposées par le Canton ou par des associations intercommunales sur le budget 2021, comparées à l'intégralité des recettes fiscales de notre commune telles que projetées par le Canton, notre commune ne disposera que de **1 %** de l'intégralité desdites recettes pour faire face à ses pures dépenses communales soit un montant de CHF 115'429.-, auxquelles viendront s'ajouter nos revenus financiers.

Les chiffres projetés par le Canton tiennent compte de l'accord intervenu entre l'UCV et le Canton qui a été rejeté par l'ADCV, alors même que ledit accord n'a pas été approuvé par le Grand Conseil.

Il ressort de la projection en question que la péréquation au sens large représentera en 2021 toujours plus de 80 % de l'ensemble de nos recettes fiscales, malgré l'accord dont se prévaut le Conseil d'Etat dans la presse et qui a été présenté par ce dernier comme une solution juste et pérenne pour les prochaines années en correction des excès d'un système pourtant reconnu comme injuste, incompréhensible, trop lourd et trop compliqué.

On a ainsi et ici la démonstration que la solution proposée par le Conseil d'Etat ne résout en rien la problématique qui touche notre commune.

C'est du reste notamment pour cette raison que votre Municipalité a pris la décision de recourir contre le décompte final des péréquations, dont la facture sociale de l'année 2019.

Nous vous présentons dès lors, comme préannoncé lors du dernier Conseil communal, un budget 2021 déficitaire de CHF 2'958'140.-. Ce déficit réduira notre capital au bilan, qui s'élevait au 31 décembre 2019 à CHF 8'398'000.-.

Nous allons maintenant passer sous revue les différentes rubriques de ce budget :

## 1) ADMINISTRATION GENERALE

	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Comptes 2019</u>
Dépenses	2'327'100	2'081'800	1'819'234
Revenus	172'000	174'000	150'292

Le poste 100.310.2 a été créé de manière à faire apparaître dans cette rubrique l'abonnement de « La Côte » offert par la Municipalité aux élus communaux afin de soutenir le journal régional. Cette charge figurait en 2020 dans le poste 140.310.2. Il en va de même pour le compte 101.310.2 (abonnement pour la Municipalité).

Ces changements ont été opérés par souci de clarté à la lecture des comptes.

Le poste 110.301.1. (Traitement du personnel) présente une augmentation de CHF 110'000.-, compte tenu du départ à la retraite anticipée de notre secrétaire municipale, de l'engagement de sa remplaçante, de la période de transmission de dossiers et de l'engagement d'une secrétaire à 40 %.

Ces ajustements de personnel ont également un impact sur les charges sociales sous la nature du groupe 131.

Les comptes 120.310.1 et 140.318.1 tiennent compte des charges relatives à l'année électorale 2021 (publications et envois).

Le poste 140.352.6 est en diminution de CHF 23'500.-, il contient la cotisation au Conseil Régional pour CHF 43'500.- et la provision pour le DISREN d'un point d'impôt selon les statuts, soit CHF 197'000.-, ainsi que notre participation au programme PMiE (Plan de mobilité inter-entreprises) pour CHF 4'000.-.

Le compte 150.365.3 est en augmentation de CHF 7'500.--, en raison des frais liés à la location des locaux de l'Harmonie de Terre Sainte et du Conservatoire, location devenue obligatoire dans le cadre de la LEM (Loi sur les écoles de musiques).

Le compte 180.351.7 est en diminution de CHF 20'000.-, eu égard aux charges annoncées par la DGMR (Noctambus, TP nocturne).

A noter notre participation à Publibike pour CHF. 11'000.-.

## 2) FINANCES

	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Comptes 2019</u>
Dépenses	3'659'641	4'317'446	7'446'329
Revenus	11'483'000	13'587'000	34'450'789

Le budget 2021 est basé sur 52 cts d'impôts, notre valeur du point d'impôts estimée par les services de l'Etat s'élève désormais à CHF 197'000.-, soit une baisse d'environ CHF 30'000.- par rapport au budget 2020, tenant compte de l'effet très probablement négatif du COVID-19.

Les charges relatives à la péréquation intercommunale, (220.352.0) ainsi que le montant des impôts sur le revenu (210.400.1) et la fortune (210.400.2) ont été estimés par les services de l'Etat.

## 3) DOMAINE ET BATIMENTS

	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Comptes 2019</u>
Dépenses	1'443'680	1'449'780	1'596'353
Revenus	1'369'500	1'287'000	1'564'101

Les charges composant ce domaine sont stables par rapport au budget 2020. L'augmentation des revenus provient de la location du chantier naval.

### 350 Conciergerie

L'augmentation de ce poste (CHF 13'500.-) découle essentiellement des produits de nettoyages spéciaux COVID-19.

### 351 Maison de Commune

Le compte d'entretien (351.314.1) est diminué de CHF 10'000.-, du fait qu'il n'y a pas d'importants travaux en prévision.

### 353 Immeuble du Chauchay

L'immeuble étant sous gérance, la gestion des charges consommables (353.312.1) est gérée par cette dernière et refacturée directement aux locataires.

### 354 Chantier naval

Les loyers définitifs seront perçus selon estimation dès février 2021.

### 355 Centre sportif

Les rubriques 355.314.1 et 355.314.5 ont été revues à la baisse pour CHF 35'000.-.

### 356 Dépôt de la voirie

Le poste 356.314.1 comprend les travaux prévus pour la porte, la grille, les badges et l'ampérage pour la nouvelle balayeuse électrique.

### 358 Ecole au Sorbier

L'augmentation du poste 358.313.3 (CHF 13'000.-) découle essentiellement des produits de nettoyages spéciaux COVID-19.

359 Autres bâtiments

L'augmentation de ce poste (CHF 4'700.-) concerne essentiellement notre participation au stand de tir.

360 Immeubles au Sorbier

L'estimation des charges est identique au budget 2020.

361 Immeuble « La Couronne »

L'entretien global a été revu à la baisse pour CHF 25'000.-.

Le loyer annuel de CHF 78'000.- a été ventilé, soit CHF 42'000.- sur la Sàrl afin d'amortir les pertes et CHF 36'000.- sur le compte 361.423.1.

362 Maison du Village

Les charges sont stables avec une légère diminution d'environ CHF 2'000.-.

Les amortissements ont été adaptés selon les préavis votés.

**4) TRAVAUX**

	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Comptes 2019</u>
Dépenses	1'616'210	1'461'110	1'471'643
Revenus	775'900	764'000	853'303

Les charges de ce service sont à la hausse de CHF 165'100.-

430 routes

Cette augmentation résulte en partie de l'engagement d'un employé polyvalent, à raison de 80 % (40 % pour la voirie et 40 % pour la déchèterie), des achats de machines, des accessoires pour les véhicules, de l'entretien du réseau routier et de l'entretien des véhicules adaptés.

Les amortissements sont en adéquation avec les préavis votés.

450 déchets

Augmentation du poste de la responsable de 15 % et engagement d'un nouvel employé polyvalent déjà mentionné sous 430.

460 Réseau d'égouts et épuration

La Commune continuera à participer financièrement aux taxes d'épuration (460.352.6) à hauteur de CHF 1.95 par m3 (CHF 1.75/m3 pour la taxe d'épuration et CHF 0.20/m3 pour la taxe d'entretien). L'objectif de cette action est de diminuer les réserves accumulées au bilan (928.000.1 + 928.100.1) qui sont de l'ordre de CHF 2,84 mios.

## 5) INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Comptes 2019</u>
Dépenses	1'185'500	1'224'000	1'095'878
Revenus	1'000	1'000	735

On rappelle que ces charges, légèrement inférieures - d'environ CHF 33'000.- - au budget 2020, mais supérieures de CHF 90'000.- par rapport aux comptes 2019, ne sont pas sous le contrôle direct de la Commune. L'écart provient essentiellement de notre participation à l'ASCOT, tous les frais de spectacles, sorties, camps, sports, abonnements TPN, etc. des élèves étant désormais à la charge des communes, en vertu de l'Arrêté fédéral instaurant la gratuité totale de l'école.

## 6) POLICE

	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Comptes 2019</u>
Dépenses	683'779	714'756	1'098'917
Revenus	1'000	1'000	8'132

Ces charges comportent la contribution de la Commune à la Réforme policière (610.351.1) qui est calculée en fonction de nos revenus ; elles sont communiquées par le Service des communes et du logement (SCL).

L'augmentation de CHF 8'500.- (compte 650.352.1) correspond à la progression de notre participation au SDIS de Terre Sainte.

## 7) SECURITE SOCIALE

	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Comptes 2019</u>
Dépenses	5'961'630	7'619'251	22'695'787
Revenus	37'000	34'500	156'063

La facture sociale (720.351.5) est adaptée en fonction de nos revenus. Ces chiffres sont annoncés par le SCL.

La rubrique 710.352.2 tient compte de la participation à l'AJET qui se chiffre à CHF 535'000.-, soit un coût de CHF 252,82/hab. Cette contribution est en hausse par rapport au budget 2020 de CHF 30'000.- en raison de l'accroissement du nombre de places dans les UAPE et l'augmentation de la fréquentation.

## 8) SERVICES INDUSTRIELS

	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Comptes 2019</u>
Revenus	80'000	80'000	78'283

Le seul poste de cette rubrique comprend l'indemnité communale pour l'usage du sol versée par la Romande Energie.

## CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2021 se solde par un déficit de CHF 2'958'140.-.

Sur la base de ces explications, nous vous prions de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

vu le préavis N° 10/2020 de la Municipalité concernant le budget 2021

vu le rapport de la Commission des finances

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1/ d'approuver le budget 2021 tel que présenté par la Municipalité

Le Syndic  
  
P-A. SCHMIDT

La Municipalité  


La Secrétaire  
  
Y. HERNACH

Le Municipal responsable  
  
S. MASCALI

Approuvé par la Municipalité le 9 novembre 2020

Annexe : budget 2021

---